

TARIFICATION 2023
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ABONNES
 Applicables au 1^{er} janvier 2023



Libellé de l'article	Unité de mesure	Tarif 2023
Service Abonnement :		
Accès au service (nouveau contrat) - Frais de dossier	U	40 HT
Déplacement, intervention, enquête à la demande de l'abonné	U	35 HT
Fermeture temporaire du branchement	U	50 HT
Duplicata de facture	U	2 TTC
Déplacement pour encaissement	U	35 HT
Fermeture pour impayé	U	62,50 HT
Frais de relance		
Frais de 1 ^{ère} relance	U	5 TTC
Frais de 2 ^{ème} relance	U	15 TTC
Installations interdites ou frauduleuses		
Impossibilité répétée de lecture du compteur (accessibilité)	U	75 HT
Refus répété d'accès au compteur	U	200 HT
Rupture du plomb-cache-scellés ou module radio	U	350 HT
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	U	350 HT
Piquage non autorisé et sans compteur RME	U	350 HT
Compteur démonté et remonté à l'envers (décomptage)	U	500 HT
Installation non conforme (art 16-5 du règlement)	U	200 HT
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur prise de poteau incendie	U	500 HT
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	U	350 HT
Prestations exécutées par la RME aux frais d'un tiers		
Compteurs gelés ou détériorés – échange		
Ø 15 mm	U	100 HT
Ø 20 mm	U	105 HT
Ø 25 mm	U	190 HT
Ø 30 mm	U	200 HT
Ø 40 mm	U	325 HT
Ø 50 mm	U	575 HT
Ø 60 mm	U	680 HT
Ø 80 mm	U	1100 HT
Ø 100 mm	U	1320 HT
Ø 150 mm	U	1565 HT
Fourniture clapet anti retour pour un compteur de Ø 15 mm	U	11 HT
Forfait remplacement module radio-relève cassé ou disparu	U	60 HT
Vérification compteur ou jaugeage	U	105 HT
Etalonnage compteur passage sur banc agréé ≤ 40 mm	U	200 HT
Etalonnage compteur passage sur banc agréé > 40 mm	U	350 HT
Interventions ou déplacements divers		
Déplacement pour intervention urgente du lundi au vendredi de 6h à 22h	Heure	50 HT
Déplacement pour intervention urgente le samedi de 6h à 22h	Heure	58.75 HT
Déplacement pour intervention urgente de nuit (entre 22h et 6h)	Heure	100 HT
Déplacement pour intervention urgente dimanche et jours fériés	Heure	100 HT